

RAPPORT

**SUR L'ORGANISATION DE LA GESTION
DES FREQUENCES RADIOELECTRIQUES**

Pierre HUET

FEVRIER 1994

Paris, le 31 Aout 1993

05 17 7 4

Le Premier Ministre

Monsieur, et cher collègue,

L'utilisation du spectre des fréquences radioélectriques revêt une grande importance pour notre pays. Cette utilisation comporte des enjeux considérables affectant des secteurs aussi divers que l'audiovisuel, la défense, la sécurité civile ou les télécommunications civiles.

Il convient que cette ressource rare fasse l'objet d'une gestion efficace tournée vers la satisfaction de l'intérêt général.

Aujourd'hui, huit départements ministériels et une autorité administrative indépendante - le Conseil Supérieur de l'Audiovisuel - gèrent leurs propres attributions tandis que des fonctions de coordination et d'arbitrage sont confiées à un comité interministériel placé sous mon autorité, le Comité de coordination des télécommunications (CCT).

Il existe actuellement un consensus pour constater dans notre pays une pénurie de moyens permanents et efficaces, ce qui rend difficile la définition d'une politique à long terme permettant de mieux répartir les usages du spectre des fréquences et la défense des positions françaises dans les instances internationales traitant de radiocommunications.

Je souhaite que vous m'indiquiez, en vous appuyant notamment sur les exemples étrangers (Allemagne, Royaume-Uni, Canada, Etats-Unis, Japon), si l'organisation de la gestion du spectre en France peut être améliorée et de quelle façon il est possible de renforcer les moyens qui y sont consacrés, en gardant le souci de l'efficacité au meilleur coût.

./.

Sans préjuger de l'orientation finale que vous retiendrez, vous examinerez plus particulièrement les mérites comparés des solutions suivantes:

- maintien de l'organisation actuelle, avec un accroissement des moyens affectés dans chaque ministère à la gestion des fréquences et un renforcement corrélatif des moyens du CCT ;
- centralisation de toute la gestion du spectre sous l'autorité directe du CCT ;
- regroupement des utilisateurs civils au sein d'une agence sur le modèle britannique ou allemand, le CCT conservant son rôle actuel de coordination et d'arbitrage sous mon autorité ; dans ce dernier cas, vous voudrez bien aussi examiner les conditions de l'exercice de la tutelle de l'Etat et l'administration de rattachement d'une telle agence.

Je souhaite également que vous identifiiez les mesures permettant d'accroître les moyens consacrés à la gestion du spectre des fréquences en faisant supporter aux utilisateurs les charges correspondantes.

Votre démarche sera largement ouverte appréciant notamment l'opportunité de modifier les dispositions législatives ou réglementaires actuelles. Elle devra cependant prendre en compte la nécessaire sauvegarde des intérêts supérieurs de l'Etat en tant qu'utilisateur pour ses besoins propres (Défense et Sécurité civile) et maintenir une instance d'arbitrage sous mon autorité. Enfin, elle veillera à apporter un soutien dynamique à l'économie nationale, tout particulièrement dans le contexte européen.

Vous vous appuyerez sur les études déjà faites sur ces questions, notamment le rapport du Gouvernement au Parlement élaboré par le Général FEVRE, Président du CCT et les rapports de M. LESTRADE, Ingénieur général des Télécommunications à l'Inspection générale des PTT.

Afin de vous entourer de toutes les compétences utiles vous constituerez un groupe de travail avec toutes les administrations concernées et éventuellement des représentants de la profession (opérateurs et industriels).

Vous pourrez également, si vous le jugez utile, vous adjoindre un ou deux collaborateurs directs de votre choix.

Le Comité de coordination des télécommunications, en liaison avec le ministère de l'Industrie, des Postes et Télécommunications et du Commerce Extérieur, mettra à votre disposition les moyens de soutien nécessaires à votre mission.

Je souhaite pouvoir disposer de vos propositions avant la fin de l'année.

Je vous prie de croire, Monsieur, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs *et cordiaux*.



Edouard BALLADUR

Monsieur Pierre HUET
Conseiller d'Etat
Place du Palais Royal

75001 PARIS

RAPPORT

SUR L'ORGANISATION DE LA GESTION
DES FREQUENCES RADIOELECTRIQUES

TABLE DES MATIERES

<i>SOMMAIRE</i>	3
INTRODUCTION 1 -	14
I - EVOLUTION DES BESOINS ET DES TECHNIQUES 2 -	15
3 - Les besoins nouveaux	16
4 - Le contexte international	19
5 - L'évolution des techniques	21
6 - La pénurie des fréquences	23
II - ORGANISATION DE LA GESTION DU SPECTRE 7 -	26
8 - Le cadre international	27
9 - Les administrations utilisatrices	31
Les usages du spectre	31
La gestion du spectre	34
10 - La coordination interministérielle	41
III - PROPOSITIONS POUR LA GESTION DU SPECTRE 11 -	44
12 - Les pays étrangers	45
13 - Le rôle de l'organisme de gestion	49
14 - Les attributions de l'organisme de gestion	53
15 - La structure de l'organisme de gestion	56
16 - L'instance d'arbitrage	61
IV - MOYENS NECESSAIRES ET FINANCEMENT	62
17 - Les moyens d'une politique des fréquences	62
18 - Le financement de la gestion du spectre	72
MISE EN OEUVRE DES PROPOSITIONS 19 -	79
ANNEXES	80